

L'Alberta, le Manitoba et les provinces Maritimes craignent la discrimination régionale. Pourquoi? Parce que le projet de loi abroge les articles et les lois qui protégeaient ces régions contre l'imposition de taux injustes. M. Mauro, du Manitoba, M. Frawley, de l'Alberta, et M. Dickson, des Maritimes, ont formulé très clairement leurs craintes. Les professeurs Williams et Borts ont renchéri là-dessus. Si vous vous demandez ce que pense la Saskatchewan, tout ce que je puis dire, c'est qu'elle a présenté au comité des transports un mémoire bien inoffensif, indiquant que les libéraux de cette province ont hésité à froisser ceux d'Ottawa. L'opposition officielle de la Saskatchewan a adopté une tout autre attitude. Ce fut la même chose pour les députés fédéraux de cette province, qui n'aiment guère ce projet de loi et ne partagent pas les opinions du gouvernement libéral de la Saskatchewan.

On a évidemment éliminé l'article qui prévoyait une révision du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau dans trois ans. Mais le nouvel article 74 ramène par voie détournée la disposition rejetée. Comme la présidence ne s'est pas encore prononcée sur cet amendement, je ne devrais pas, je pense, en parler davantage. Il est étrange, cependant, que la situation financière des chemins de fer s'améliore au cours des années où ils transportent de grandes quantités de céréales. Les chemins de fer affirment qu'ils transportent les céréales à perte. En toute logique, on devrait donc supposer que le montant de leurs pertes s'accroît proportionnellement au volume de céréales qu'ils transportent. Si le ministre est si sûr que la concurrence est assez vive actuellement au Canada dans le domaine des transports, pourquoi tient-il à cette exception à sa politique, exception qui permettrait aux chemins de fer d'établir leurs propres taux? C'est très étrange, en effet, mais cela peut s'expliquer si l'on considère l'attitude de l'Ouest à l'égard du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Le projet de loi crée, dans sa Partie I, une Commission des transports destinée à réaliser les objectifs du bill et de réglementer les divers moyens de transport auxquels il s'applique. Les pouvoirs qui sont conférés à cette Commission sont tellement étendus que le Parlement exercera sur elle un contrôle très restreint voire négligeable si l'on excepte le rapport annuel de la Commission. Peut-être que la Commission s'acquittera bien de son rôle, mais peut-être que non.

Si les nominations sont faites judicieusement et si le ministre exerce un contrôle ferme, tout ira bien. Mais si les nominations sont peu judicieuses, le Parlement et le pays peuvent s'attendre au pire. Et même avec des

[M. Cantelon.]

nominations excellentes, à la longue les meilleurs ne peuvent-ils se laisser corrompre? Il y aura de fortes personnalités qui—revers de la médaille—croiront en savoir plus que le ministre ou que le Parlement sur les politiques à suivre. Avec un ministre mal informé ou trop mou—car le ministre actuel ne sera peut-être plus ici dans dix ans—personne ne peut prévoir les erreurs possible. J'estime que l'actuel comité parlementaire des transports sera totalement incapable d'analyser les actes d'une Commission des transports aussi vaste. Il n'a ni le personnel ni le degré d'expertise nécessaire. Il faut absolument prévoir des mesures pour maîtriser ce monstre tentaculaire, ou le Parlement et le pays s'en repentiront.

Et pourtant le ministre et son parti ont rejeté nos propositions et nous devons je le suppose faire bon ménage avec la Commission. Des dispositions sont prévues dans le projet de loi en ce qui concerne la recherche. Il y a longtemps que nous avons besoin de telle dispositions, particulièrement en ce qui a trait aux chemins de fer. Les chemins de fer se sont contentés de poursuivre leur petit bonhomme de chemin, sur leurs vieilles voies, dans leurs vieux wagons, si j'ose dire. Je propose au ministre de créer une chaire des transports dans une de nos universités. Nous y formerions nos propres M. Williams et nos propres M. Borts, hommes possédant une science approfondie de tous les aspects du transport.

L'hon. M. Pickersgill Puis-je poser une question au député?

M. Cantelon: Certes.

L'hon. M. Pickersgill: Le député n'a-t-il pas été aussi impressionné par M. Armstrong, de McGill, que par ces deux messieurs de l'étranger?

M. Cantelon: Je l'ai été, en effet, et j'aurais probablement dû mentionner son nom. A mon avis cependant, nous avons trop peu d'experts de ce genre. A mon sens, la mesure que j'ai proposée nous permettrait d'en avoir beaucoup plus dans le domaine des transports. J'essayais de signaler plus précisément que, si nous avions une chaire des transports, il y aurait des recherches et une politique de développement direct qui profiteraient à tout le pays. Il faudrait aussi la subventionner suffisamment pour qu'elle puisse faire de la recherche dans tous les aspects des transports, dont le moindre ne serait peut-être pas l'économie de l'établissement des tarifs.

Si je m'intéresse tant à la recherche en matière de transports, c'est qu'à mon avis nous nous laissons devancer rapidement dans